



ACTE D'AUTORISATION

Autorisation nationale

Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le meta SPC:

Noxima_Cyphe - Famille de produits biocides - Meta SPC 1 est autorisé conformément à l'article 30 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 18/06/2027. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

NOXIMA

Numéro BCE: /

Carrefour Jean Monnet Â-Lacroix Saint-Ouen 0

FR 60201 Compiègne

- Nom commercial des produits contenus dans le meta SPC:

- o Noxiblatte 2000

- Numéro d'autorisation du meta SPC: BE2022-0019-01-00

- Utilisateurs autorisés : Grand public et professionnels

- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:

- o RB - Appât (prêt à l'emploi)

- Nom et teneur de chaque principe actif:

2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	de	a-cyano-3-phenoxybenzyle (CAS 39515-40-7) : 0,5% - 0,5%
---	----	---

- Type de produit et usage en vue duquel le meta SPC est autorisé:

18 Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Utilisation exclusive comme appât en gel pour le contrôle des populations de blattes
(*B. germanica*, *B. orientalis*, *P. americana* et *S. longipalpa*) pour les professionnels et
les non-professionnels en intérieur

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 6 mois
- Organismes cibles:
 - o *Blatta orientalis*
 - o *Blattella germanica*
 - o *Periplaneta americana*
 - o *Supella longipalpa*

§2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Noxima_Cyphe - Famille de produits biocides - Meta SPC 1:

NOXIMA, FR

- Fabricant 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de a-cyano-3-phenoxybenzyle (CAS 39515-40-7):

Sumitomo Chemical Co Ltd, JP

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom Noxima_Cyphe - Famille de produits biocides, avec le numéro d'autorisation BE2022-0019-00-00.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.
- En dérogation au paragraphe 2, l'emballage de type Tube PE a une durée de vie de 12 mois

§4. Classification des produits contenues dans le meta SPC :

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-GHS:

Code H	Classe et catégorie
H400	Toxicité aiguë (milieu aquatique) - catégorie 1
H410	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 1

§5. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition



sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pour le(s) usage(s) autorisé(s) pour le grand public, une dérogation à l'article 41 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 est accordée: les utilisateurs grand public sont exemptés des obligations d'enregistrement liées au circuit restreint. Les obligations pour les vendeurs restent d'application conformément à l'article 40 de l'arrêté royal du 4 avril 2019. Toutefois, pour le(s) usage(s) autorisé(s) pour les professionnels, les obligations pour les utilisateurs professionnels et les vendeurs restent d'application.

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des 1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et 2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.

- Conditions d'usage:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Usage	
				Professionnel	Grand public
Mains	Gants	Porter des gants résistants aux produits chimiques	EN 374-1: 2016	Oui	Non

Bruxelles,

Autorisation nationale,

POUR LE MIISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
(Par A.M. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: louis lucrèce

Le: 21/06/2022

